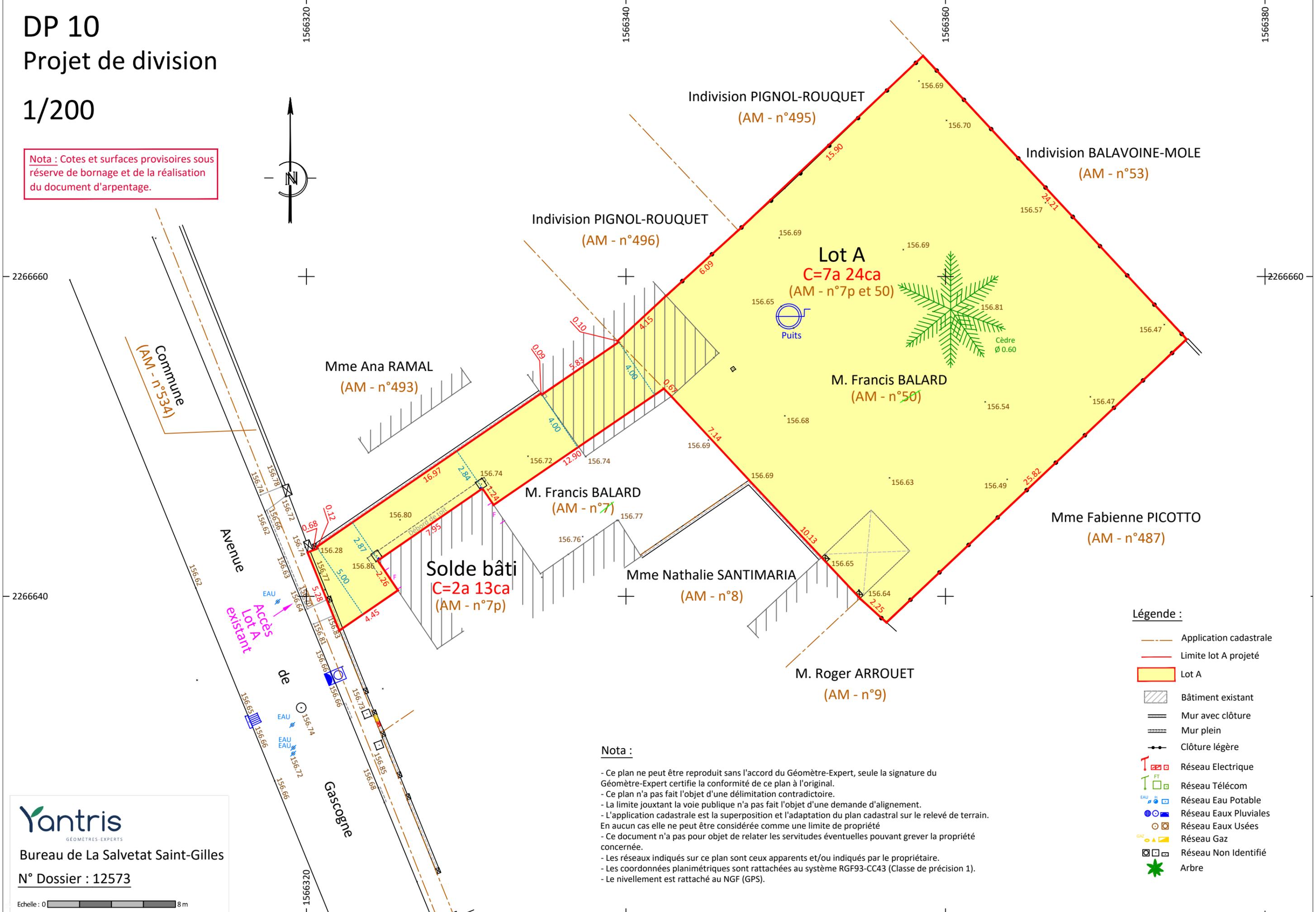
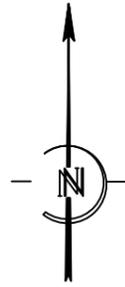


DP 10

Projet de division

1/200

Nota : Cotes et surfaces provisoires sous réserve de bornage et de la réalisation du document d'arpentage.



- Légende :**
- Application cadastrale
 - Limite lot A projeté
 - Lot A
 - Bâtiment existant
 - Mur avec clôture
 - Mur plein
 - Clôture légère
 - Réseau Electrique
 - Réseau Télécom
 - Réseau Eau Potable
 - Réseau Eaux Pluviales
 - Réseau Eaux Usées
 - Réseau Gaz
 - Réseau Non Identifié
 - Arbre

Nota :

- Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert, seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
- Ce plan n'a pas fait l'objet d'une délimitation contradictoire.
- La limite jouxtant la voie publique n'a pas fait l'objet d'une demande d'alignement.
- L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété
- Ce document n'a pas pour objet de relater les servitudes éventuelles pouvant grever la propriété concernée.
- Les réseaux indiqués sur ce plan sont ceux apparents et/ou indiqués par le propriétaire.
- Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93-CC43 (Classe de précision 1).
- Le nivellement est rattaché au NGF (GPS).

Yantris
GÉOMÈTRES-EXPERTS

Bureau de La Salvetat Saint-Gilles

N° Dossier : 12573

Echelle : 0 8m